



**CONSEIL
GENERAL**

**DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20
ATRIUM - BÂT. B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs
n° 1 du 1^{er} janvier 2008*

*Budget Primitif 2008
Séance Publique du 14 décembre 2007*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

S O M M A I R E

SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 1 DU 1^{ER} JANVIER 2008

CONSEIL GENERAL

BUDGET PRIMITIF 2008 - COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2007
DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

	PAGES
- Commission Solidarité	5
- Commission Education - Animation et Vie Locale	7
- Commission Aménagement et Développement	10
- Commission Administration Générale	16

* * * * *

CONSEIL GENERAL

COMMISSION SOLIDARITE

N° 1 - RAPPORTEURS : Mme NARDUCCI / M. ROSSI

OBJET : B.P. 2008 de la délégation à l'action sociale, à l'insertion et à la politique de l'emploi.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les actions et le budget 2008 afférents à la délégation de l'action sociale, de l'insertion et de la politique de l'emploi, conformément aux propositions détaillées dans le rapport,
- de confirmer les crédits inscrits au projet de budget primitif 2008,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la mise en œuvre, à titre expérimental du Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'ensemble du dispositif y afférent et les modifications apportées aux contrats aidés relevant de la compétence du Département, Contrats d'Avenir (CA) et Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA).

N° 2 - RAPPORTEURS : M. AMIEL / Mme ECOCHARD

OBJET : Dépenses relevant de la délégation Prévention Sanitaire et Protection Maternelle et Infantile - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008 pour les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions du Département dans le cadre de la politique de Prévention Sanitaire et Protection Maternelle et Infantile, soit au total :

Section fonctionnement :

- dépenses : 10 169 143,90 €
- recettes : 3 400 000,00 €

Section investissement :

- dépenses : 2 248 000,00 €

N° 3 - RAPPORTEURS : M. GUERINI / M. AMIEL

OBJET : Subvention d'équipement destinée à la construction d'un centre de diagnostic précoce et d'un nouveau bloc opératoire en cancérologie pour l'Institut Paoli Calmettes.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- de fixer à 13 200 000 € le montant de la subvention d'équipement allouée à l'Institut Paoli Calmettes pour la construction d'un nouveau bâtiment dénommé IPC3
- de créer l'autorisation de programme 14058 K « centre de diagnostic précoce et bloc opératoire en cancérologie – IPC 3 »
- d'approuver les montants des affectations comme indiqués dans le rapport et le document détaillé figurant dans son annexe
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention à intervenir avec l'Institut Paoli Calmettes, dont le projet est joint en annexe au rapport.

N° 4 - RAPPORTEURS : M. DUTTO / M. PELLISSIER

OBJET : Budget Primitif 2008 relevant de la délégation aux personnes âgées.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé d'approuver :

- les objectifs 2008 de la politique menée en faveur des personnes âgées, conformément aux propositions détaillées dans le rapport ;
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008.

N° 5 - RAPPORTEUR : M. DUTTO

OBJET : Budget Primitif 2008 relevant de la délégation aux personnes handicapées.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé d'approuver :

- les objectifs 2008 de la politique menée en faveur des personnes handicapées, conformément aux propositions détaillées dans le rapport ;
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008.

N° 6 - RAPPORTEUR : M. DUTTO

OBJET : Relations Internationales et Affaires Européennes - Politique Publique 2008 d'Interventions Humanitaires.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé de confirmer et de développer les résultats obtenus en 2007 par la délégation aux Interventions Humanitaires, dans le cadre de la politique publique de relations extérieures du Conseil Général et, à cette fin :

- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2007 ;
- d'approuver pour 2008 les propositions contenues dans le rapport ;
- d'autoriser l'accueil dans les Bouches du Rhône des délégations et missions étrangères et l'envoi à l'étranger des délégations et missions du Conseil Général ;
- d'autoriser l'engagement des dépenses de relations publiques nécessaires à l'exécution de la politique publique ;
- d'autoriser la négociation et la signature par le Président du Conseil Général, ou son représentant, des accords et protocoles nécessaires avec les autorités et partenaires étrangers ;
- de donner compétence à la Commission Permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques et les dispositifs opérationnels de la Délégation aux Interventions Humanitaires ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008.

N° 49 - RAPPORTEURS : Mme CARLOTTI / Mme ECOCHARD

OBJET : Délégation protection de l'enfance budget primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver :
- les objectifs 2008 relevant de la délégation « protection de l'enfance » conformément aux propositions énoncées dans le rapport,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008.
- de confirmer les crédits de paiement inscrits à cet effet au projet du budget primitif 2008.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport et d'adapter en tant que de besoin les modalités de mise en œuvre et d'application du dispositif de soutien aux crèches et haltes-garderies.

N° 50 - RAPPORTEURS : Mme CARLOTTI / Mme ECOCHARD

OBJET : Budget primitif 2008 de la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver l'ensemble des dotations budgétaires prévues au projet de budget primitif 2008 en ce qui concerne la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille, conformément aux propositions énoncées dans le rapport
- de confirmer leur inscription au projet primitif 2008 (budget annexe concernant la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille des Bouches-du-Rhône)
- d'autoriser l'engagement des dépenses de relations publiques nécessaires à l'exécution de la politique publique
- d'autoriser la négociation et la signature par le Président du Conseil Général, ou son représentant, des accords et protocoles nécessaires avec les autorités et partenaires étrangers
- de donner compétence à la Commission Permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques et les dispositifs opérationnels de la Délégation aux Interventions Humanitaires
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2007.

COMMISSION EDUCATION - ANIMATION ET VIE LOCALE

N° 7 - RAPPORTEUR : M. GUINDE

OBJET : La Politique départementale à la Jeunesse. Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les objectifs et les axes généraux de la politique départementale en faveur de la jeunesse pour 2008,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008, en fonctionnement et en investissement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications, à des compléments d'affectation ou à la mise en place des actions.

N° 8 - RAPPORTEUR : M. GUINDE

OBJET : Politique départementale en faveur de la Promotion de la Culture Provençale et de la Langue d'Oc - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les axes et les actions de la politique du Département pour la promotion de la Culture Provençale et de la Langue d'Oc, pour l'exercice 2008, mentionnées dans le rapport.
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008, en fonctionnement et en investissement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des enveloppes budgétaires, consacrées au partenariat dans le cadre de la promotion de la Culture Provençale et la Langue d'Oc.

N° 9 - RAPPORTEUR : M. GUINDE

OBJET : Délégation des Centres Sociaux : Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver la politique liée à la délégation « Centres Sociaux » au titre de l'exercice 2008 et dans une perspective pluriannuelle, en raison du renouvellement de la convention cadre des centres sociaux pour la période 2006-2008,
- de confirmer les autorisations de programme et les crédits de paiement inscrits au projet de budget primitif 2008, conformément au détail énoncé dans le rapport et son annexe,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits et adapter en tant que de besoin les modalités d'intervention du Département.

N° 10 - RAPPORTEUR : Mme SANTORU

OBJET : Délégation aux Droits de la Femme - Budget Primitif 2008 - Fixation des enveloppes.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions de la politique liée à la Délégation aux Droits de la Femme pour l'exercice 2008, conformément aux propositions détaillées dans le rapport.
- de confirmer les crédits de paiement inscrits au projet de B.P. 2008,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de B.P. 2008,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits.

N° 11 - RAPPORTEUR : M. SPORTIELLO

OBJET : Délégation à la politique de relations avec les anciens combattants et les affaires militaires. Soutien aux associations d'anciens combattants - Budget Primitif - Fixation des enveloppes.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver :

- * les objectifs et les actions de la politique liée à la délégation « affaires militaires – anciens combattants » pour l'exercice 2008 ;
- * la dotation budgétaire inscrite au projet de budget primitif 2008 ;

- de confirmer l'inscription au BP 2008 des crédits de paiement nécessaires ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits.

N° 12 - RAPPORTEUR : M. ROSSI

OBJET : Délégation Animation seniors - Budget Primitif 2008 - Fixation des enveloppes.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les objectifs et les actions de la politique en faveur de la délégation Animation Seniors et du dispositif Quiétude Télé-assistance 13, pour l'exercice 2008,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008, en fonctionnement et en investissement,
- de confirmer l'inscription au BP 2008 des crédits de paiement nécessaires,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits, ainsi qu'à des modifications ou des compléments d'affectation.

N° 13 - RAPPORTEUR : M. FONTAINE

OBJET : Politique départementale en faveur du logement et de l'habitat.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver la poursuite en 2008 de la politique départementale en faveur du logement et de l'habitat présentée dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008,
- d'allouer la somme globale de 21 528 € pour le financement des équipes de suivi-animation d'O.P.A.H. du centre ancien d'Arles au titre d'engagements antérieurs, selon le détail indiqué dans le rapport.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur le détail de l'ensemble des dispositifs d'intervention en faveur du logement et de l'habitat et procéder à des modifications ou compléments d'affectation,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'ensemble des conventions de mise en œuvre des aides en faveur du logement et de l'habitat.

N° 14 - RAPPORTEURS : M. GUINDE / M. MAGGI

OBJET : Contribution du Département aux équipements communaux - Année 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- de reconduire les dispositifs d'aides aux communes selon les modalités énoncées dans le rapport au titre de l'année 2008,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008 et relatives aux aides aux communes,

Délégation est donnée à la Commission Permanente du Conseil Général pour :

- prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble de ces aides et procéder à leur attribution,
- adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des dispositifs d'aides aux communes.

N° 15 - RAPPORTEUR : M. OLMETA

OBJET : Budget Primitif 2008 : politique sportive départementale.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les objectifs et les axes généraux de la politique sportive départementale indiqués dans le rapport pour l'exercice 2008,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008, en fonctionnement et en investissement,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits.

N° 51 - RAPPORTEUR : Mme ECOCHARD

OBJET : Délégation Education : Budget primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires et les modifications d'autorisations de programmes et leurs affectations inscrites au projet de budget primitif 2008, conformément à l'annexe du rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des décisions, et pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations.

N° 52 - RAPPORTEUR : Mme ECOCHARD

OBJET : Actions éducatives - Année scolaire 2007-2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

* d'approuver :

- les actions artistiques et éducatives proposées aux collèges publics pour un montant de 181.780 €, (annexes 2, 3 et 4 du rapport).
- les événements à caractère éducatif
- le principe du dispositif « collège culture territoire ».
- les actions éducatives pour la promotion de la culture scientifique à titre expérimental en 2007/2008, dans le cadre du programme PROTIS,

* d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions avec les associations concernées par ces actions éducatives, selon le projet type figurant en annexe 1 du rapport,

* de donner délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre des actions partenariales et du dispositif « collège culture territoire »

N° 53 - RAPPORTEUR : M. GUINDE

OBJET : Délégation de la vie associative - Budget Primitif 2008 - Fixation des enveloppes.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver :

* les objectifs 2008 et les actions de la politique liée à la délégation « Vie Associative » pour l'exercice 2008, mentionnés dans le rapport,

* les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008,

- de confirmer les crédits de paiement inscrits à cet effet au projet de budget primitif 2008,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits
- de prononcer la clôture de l'AP 10440B dont le montant affecté et mandaté s'élève à 1.350.622,96 €,
- de prononcer la clôture de l'autorisation de programme 10440A et la désaffectation des montants engagés à hauteur de 106.290,91 euros,

N° 54 - RAPPORTEUR : M. ROUZAUD

OBJET : Politique de la ville : Budget primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les objectifs liés à la délégation « Politique de la Ville » au titre de l'exercice 2008, et les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008,

- de confirmer les autorisations de programme et les crédits de paiement inscrits au projet de budget primitif 2008, conformément au détail figurant dans le rapport, et ses annexes.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour :

- procéder à la répartition de ces crédits,
- adapter en tant que de besoin les modalités d'intervention du Département,

N° 55 - RAPPORTEUR : M. FONTAINE

OBJET : Réaménagement de l'intervention P.A.D.A.P.A.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver le réaménagement, à compter du 1^{er} janvier 2008, du dispositif d'aide départementale à l'accession à la propriété dans l'ancien, selon les modalités présentées dans le rapport ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008, dans le cadre de ce dispositif ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer sur la mise en œuvre de ce dispositif d'intervention après avis de la commission P.A.D.A.P.A.

N° 64 - RAPPORTEURS : M. PEZET / Mme ECOCHARD

OBJET : Politique culturelle départementale - Direction de la Culture. Archives Départementales - Bibliothèque Départementale - Museon Arlaten - Musée Départemental d'Ethnographie - Musée départemental Arles Antique - Musée départemental d'Archéologie - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé d'approuver :

- les orientations de la politique culturelle du département pour l'exercice 2008,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008, en fonctionnement et en investissement,
- le recours aux vacances telles que définies dans le rapport,
- les conditions modifiées telles que jointes en annexe du rapport concernant les subventions d'investissement au titre du partenariat culturel.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des dotations concernant le partenariat et le patrimoine culturels et les actions culturelles.

COMMISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT**N° 16 - RAPPORTEUR : M. GUINDE**

OBJET : Politique Publique du Tourisme - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'adopter les orientations de la politique publique du tourisme pour 2008 mentionnées dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008,
- de donner délégation à la Commission Permanente afin qu'elle procède à des modifications ou à des compléments d'affectations ;
- d'allouer des subventions de fonctionnement d'un montant total de 3.976.100 € à savoir :

* Comité Départemental du Tourisme	3.778.437 €
* Relais des Gîtes de France	100.000 €
* Association des Logis de France	30.000 €
* U.D.O.T.S.I.	45.100 €
* Cotation Comité Régional du Tourisme (CRT)	22.563 €

- d'allouer au Comité Départemental du Tourisme une subvention d'investissement d'un montant de 225.000 €.

M. Conte ne prend pas part au vote.

N° 17 - RAPPORTEUR : M. CONTE

OBJET : Relations Internationales et Affaires Européennes. Politique Publique 2008 de Relations Extérieures du Conseil Général.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé de confirmer et de développer les résultats obtenus en 2007 par la Délégation aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes, dans le cadre de la politique publique de relations extérieures du Conseil Général, et, à cette fin :

- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2007 ;

- d'approuver pour 2008 les propositions contenues dans le rapport ;
- d'autoriser l'accueil dans les Bouches-du-Rhône des délégations et missions étrangères, et l'envoi à l'étranger des délégations et missions du Conseil Général ;
- d'autoriser l'engagement des dépenses de relations publiques nécessaires à l'exécution de la politique publique ;
- d'autoriser la négociation et la signature par le Président du Conseil Général, ou son représentant, des accords et protocoles nécessaires avec les autorités et partenaires étrangers ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour ratifier les accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques, et les dispositifs opérationnels, de la Délégation aux Relations Internationales et aux Affaires Européennes ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008.

N° 18 - RAPPORTEUR : M. GERARD

OBJET : Contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône. Exercice 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé d'approuver pour l'exercice 2008 :

- la contribution du Département au budget général du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône ;
- l'inscription au B.P. 2008 des crédits suivants :
 - * 46 896 000 € en fonctionnement,
 - * 7 300 000 € en investissement pour le financement des programmes concernant le parc de véhicules et les matériels de lutte ;

M. Maggi ne prend pas part au vote.

N° 19 - RAPPORTEUR : M. POVINELLI

OBJET : Politique de protection et de défense des animaux - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'adopter les objectifs et orientations 2008 de la politique départementale en matière de protection et de défense des animaux,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008 :
 - 50 000 € fonctionnement
 - 50 000 € investissement
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations.

N° 20 - RAPPORTEUR : M. VULPIAN

OBJET : Politique Publique de l'Agriculture - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'adopter la politique publique de l'agriculture pour 2008,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008 et de procéder à l'affectation des autorisations de programme indiquées dans le rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer toute convention nécessaire à la mise en œuvre de la politique agricole,
- d'allouer, les subventions suivantes :
 - 5.336 € au collège agricole de Saint-Rémy-de-Provence
 - 19.362 € au lycée agricole d'Aix-Valabre,
 - 2.500 € à l'Association Nationale des Elus du Vin,
 - 6.098 € à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Bouches-du-Rhône pour l'actualisation du guide agricole,

N° 21 - RAPPORTEUR : M. Christophe MASSE

OBJET : Orientations 2008 de la Délégation au Développement Economique et à l'Aménagement du Territoire.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les orientations pour l'année 2008, portant sur les actions de la délégation au développement économique et à l'aménagement du territoire,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir dans le cadre des politiques menées par la délégation.

N° 22 - RAPPORTEUR : M. TASSY

OBJET : Politique d'accompagnement de la Chasse et de la Pêche - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- de confirmer les principes d'attribution prioritaire des droits de chasse aux sociétés communales de chasse, et d'approuver les principes proposés en matière de subvention.
- de confirmer les éléments clés de la politique d'accompagnement de la chasse dans les domaines départementaux tels que présentés dans le rapport,
- d'approuver les dotations budgétaires relatives à cette politique inscrites au Budget Primitif 2008.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations.

N° 23 - RAPPORTEUR : M. WEYGAND

OBJET : Politiques publiques de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur – Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les politiques publiques de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des créations, à des modifications ou à des compléments d'affectations.

N° 24 - RAPPORTEURS : M. GUERINI / M. ZEITOUN

OBJET : Délégation à l'Economie Sociale et Solidaire - Budget primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les orientations de l'année 2008 portant sur les actions de la délégation à l'Economie Sociale et Solidaire,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits et pour approuver les conventions à intervenir dans le cadre des politiques publiques menées par la délégation.

N° 56 - RAPPORTEURS : M. DUTTO / M. SCHIAVETTI

OBJET : Politiques Publiques de l'Eau et de l'Energie.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'adopter les orientations et les actions de la politique départementale de l'eau et de l'énergie pour l'exercice 2008,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008 du Conseil Général des Bouches-du-Rhône soit :
- pour la Politique de l'Eau et des Milieux Aquatiques :
 - en dépenses : - 55 000 € en Investissement et 257 000 € en fonctionnement
 - en recettes : 60 000 € en fonctionnement :
 - pour la Politique de l'Energie : 86 400 € en fonctionnement

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe
- d'autoriser le Président du Conseil Général à solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, DIREN PACA et Conseil Régional PACA) pour toutes les études ou opérations qui seront réalisées en maîtrise d'ouvrage du Conseil Général
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

N° 57 - RAPPORTEUR : M. BURRONI

OBJET : Politique Publique de protection de l'Etang de Berre et des milieux marins.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver :
- les objectifs et les actions pour 2008 dans le cadre de la protection de l'Etang de Berre, des milieux marins et de l'assainissement,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention constitutive du Groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre, jointe au rapport,
- de désigner M. Burroni en qualité de titulaire et M. Laugier en qualité de suppléant pour représenter le Conseil Général au conseil d'administration du GIPREB.
- donner délégation à la Commission Permanente pour statuer sur des modifications statutaires à venir sur la convention constitutive du GIPREB
- de donner un accord de principe pour la participation du Conseil Général au Comité d'étang, organe de concertation du Contrat d'étang de l'Etang de Berre
- de procéder aux affectations de crédits indiquées dans la rapport
- d'autoriser le Président du Conseil Général à solliciter l'aide financière des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, DIREN PACA et Région PACA) pour les opérations concernées.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectation.

N° 58 - RAPPORTEUR : M. CHARRIER

OBJET : Politique Publique des Ports - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- * d'arrêter le programme d'intervention pour 2008 au titre des ports départementaux, tel que défini dans le rapport.
- Pour le budget annexe des ports :
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites dans le cadre de la nomenclature M.4, au projet de budget primitif 2008,
- d'approuver les montants des affectations d'autorisations de programme et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport,
- d'approuver le versement d'une contribution du budget général au budget annexe des ports de 2 165 000 € maximum, en section d'investissement,
- de fixer à 92 % le taux de proratisation de la T.V.A. pour 2008.
- Pour le budget général :
- de confirmer l'inscription des autorisations de programme et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008,
- d'approuver les montants des affectations d'autorisations de programme et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.
- * de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'attribution des aides financières dans le cadre des enveloppes de crédits pour 2008.

N° 59 - RAPPORTEUR : M. FRISICANO

OBJET : Politique Publique des Transports. Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les perspectives d'actions prévues pour l'année 2008, dans le cadre de la politique départementale des transports, mentionnées dans le rapport
- de confirmer l'inscription des autorisations de programme et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008.
- d'approuver les montants des affectations d'autorisations de programme et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

N° 60 - RAPPORTEUR : M. ANDREONI

OBJET : Délégation aux routes et à la sécurité routière - Budget Primitif 2008.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique des routes définies dans le rapport et ses annexes
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2008,
- de procéder aux modifications d'affectations des autorisations de programme telles que précisées dans le tableau annexé au rapport, que les contrats nécessaires à la réalisation des études et des travaux faisant l'objet des interventions définies dans le rapport seront traités soit par appels d'offres ouverts passés en application des articles 57 à 59 du code des marchés publics, soit par marchés à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés publics lorsque ceux-ci s'inscriront dans le seuil autorisé de 210 000 €, soit par application de l'article 74 lorsqu'il s'agira de maîtrise d'œuvre,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter, en cas de nécessité, des dispositions différentes ou complémentaires pour la passation de ces marchés dans le cadre des dispositions prévues par le code des marchés publics,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer quant aux conditions d'application de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales concernant le domaine de la voirie.
- d'autoriser le Président du Conseil Général :
 - * à approuver les actions pour lesquelles sera lancée une procédure de marché public correspondante. Ces marchés, une fois attribués, seront soumis à la Commission Permanente aux fins d'autoriser leur signature,
 - * à signer tous les actes qui découlent des marchés et contrats, notamment ceux prévus par les CCAG travaux, prestations intellectuelles et fournitures lorsqu'ils s'inscrivent dans le montant de l'opération,
 - * à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,
 - * à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du rapport,
 - * à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par le Conseil Général.
- d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - * sur les autres conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre du rapport,
 - * sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,
 - * sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.

N° 61 - RAPPORTEUR : M. GERARD

OBJET : Politiques de l'environnement et de gestion des domaines départementaux.

DECISION DU CONSEIL GENERAL : A décidé :

- d'approuver les dotations budgétaires relatives aux politiques publiques de l'Environnement, de gestion des domaines départementaux et de gestion durable des déchets inscrites au projet de budget primitif 2008,

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe, ainsi que les ouvertures d'autorisation de programme,
- d'approuver l'adhésion à l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône,
- d'approuver l'adhésion à l'Association « Réserves naturelles de France »,
- de prendre acte des éléments constitutifs du projet de programme 2008 du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - * mettre en œuvre la politique forestière du Département et statuer sur les conventions à intervenir dans ce domaine, la politique de gestion de la réserve naturelle de Sainte-Victoire, la politique de gestion des domaines départementaux, la politique de gestion durable des déchets et la politique liée au partenariat avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,
 - * approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans les documents détaillés figurant en annexe, ainsi que les ouvertures d'autorisation de programme,
 - * assurer le suivi du programme des travaux des forestiers sapeurs en cours d'élaboration ainsi que tous les dossiers, opérations et procédures de toutes natures qui seront lancés par le service des forestiers sapeurs pour l'accomplissement de ses missions, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget primitif pour 2008,
 - * statuer sur la convention à intervenir entre l'État et le Département, dans le cadre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne et définir en tant que de besoin, l'utilisation des crédits y étant affectés,
 - * assurer le suivi du programme 2008 des travaux des forêts départementales, en cours d'élaboration, ainsi que tous les dossiers, opérations et procédures de toutes natures qui seront lancés par la sous-direction des espaces naturels départementaux et de l'accueil du public pour l'accomplissement de ses missions, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget primitif pour 2008,
 - * statuer sur la convention entre le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres et le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et définir en tant que de besoin, l'utilisation des crédits y étant affectés,
 - * attribuer des subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement dans le cadre de la répartition des crédits de subvention,
 - * attribuer à la Commission locale d'information de Cadarache la participation financière allouée par le Département au titre de l'année 2008,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à demander à l'État le remboursement des crédits pour lesquels le Département fait l'avance en tant que maître d'ouvrage,
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer :
 - * les nouvelles conventions à intervenir entre le Département et l'Office National des Forêts, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Association Formation Insertion et Reboisement des Alpilles (FIRA), l'Office National de la Chasse pour le remboursement des frais engagés par ces organismes dans le cadre du dispositif de surveillance 2008,
 - * les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par l'État (représenté par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ou l'Agence de l'Eau) au titre de la participation de l'État aux frais de fonctionnement et d'investissement engagés par le Département en faveur des domaines départementaux et de toute autre action conduite en matière de gestion des domaines départementaux ou de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire,
 - * tout document relatif à la gestion forestière des domaines départementaux,
 - * tout document relatif à la gestion cynégétique des domaines départementaux,
 - * les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère de l'Intérieur, ou autre, au titre de la participation de l'État aux frais de fonctionnement et d'investissement engagés par le Département en faveur des forestiers sapeurs, et de toute autre action conduite en matière forestière,
 - * les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par la Région Provence Alpes Côte d'Azur, l'ADEME PACA FREE, ou autre, ceci en application stricte des textes en vigueur au titre de leur participation aux actions du Département pour la protection de la Forêt.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE**N° 25 - RAPPORTEUR : M. BONAT**

OBJET : Passation, exécution et règlement des marchés passés selon une procédure adaptée (article 10 de la loi n° 2001-1168 du 11/12/2001 portant Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier (dite MURCEF).

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé, conformément aux propositions du rapport, de prendre acte du récapitulatif des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon une procédure adaptée, en raison de leur montant pour la période du 22 mai au 14 novembre 2007 inclus, conformément à l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales et aux délibérations n° 13 du 22 mars 2002 et n° 14 du 14 avril 2004.

N° 27 - RAPPORTEUR : M. GUINDE

OBJET : Budget Primitif 2008 - Direction communication - presse - évènements.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé, afin d'atteindre l'ensemble des objectifs et de mettre en œuvre la politique de communication pour 2008 indiquée dans le rapport :

- d'approuver les dotations budgétaires,
- de confirmer les crédits de paiement inscrits au projet du budget primitif 2008.

Abstention du groupe UMP/UDF et apparentés.

N° 28 - RAPPORTEUR : M. WEYGAND

OBJET : Informatique et télécommunication : Budget 2008.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées dans le rapport, et les dotations budgétaires afférentes inscrites au projet de budget primitif 2008,
- de procéder aux affectations budgétaires mentionnées dans le rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des décisions, et pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations.

N° 29 - RAPPORTEUR : M. Marius MASSE

OBJET : Délégation Patrimoine et Bâtiments départementaux : Budget primitif 2008.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- d'approuver :
 - les actions et orientations prévues pour 2008
 - les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2008
- d'inscrire les mouvements d'autorisations de programmes prévus dans les tableaux annexés au rapport,
- de procéder aux affectations telles qu'indiquées dans les tableaux annexés au rapport,.

Abstention de M. Réault et M. Miron.

N° 30 - RAPPORTEUR : M. GUERINI

OBJET : Aide financière d'urgence aux Départements sinistrés de la Guadeloupe et de la Martinique. Utilisation des dépenses imprévues.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé, conformément à l'article L 3322-1 du Code général des collectivités territoriales de prendre acte du compte rendu indiqué dans le rapport concernant l'utilisation des dépenses imprévues engagées par l'exécutif départemental pour venir en aide aux populations de la Martinique et de la Guadeloupe, victimes de l'ouragan Dean.

N° 31 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Produits départementaux : Etat des restes à recouvrer au 31 août 2007 des titres émis jusqu'en 2006 - Admissions en non-valeur.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- de constater que l'état des restes à recouvrer, arrêté au 31 août 2007, s'établit à 84 963 417,61 € dont 84 458 102,01 € pour le budget général et 505 315,60 € pour les budgets annexes,
- d'admettre en non-valeur une somme de 335 670,04 € sur le budget principal,
- de poursuivre le recouvrement du solde de 84 627 747,57 € dont 84 122 431,97 € pour le budget général et 505 315,60 € pour les budgets annexes.

N° 32 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Gestion de la dette et de la trésorerie. Compte-rendu des opérations réalisées sur l'exercice. Renouvellement des délégations de pouvoir à durée de vie annuelle du Président du Conseil Général en matière de gestion de la dette.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A pris acte :

- de la mise en place de contrats de lignes de trésorerie, au titre de l'année 2007-2008, auprès des banques suivantes :
 - Société Générale pour 2 lignes de trésorerie de 60 M € chacune
 - DEXIA : 60 M €,
- du remboursement par anticipation d'un emprunt en décembre 2007, d'un emprunt conclu en 2004 avec la BNP Paribas, d'un montant de 24.000.000 €.

A décidé de renouveler la délégation annuelle au Président du Conseil Général, en vertu de l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du Conseil Général n° 8 du 22 juin 2007 en matière d'emprunt et de gestion de dette comme indiqué dans le rapport.

Abstention du groupe UMP/UDF et apparentés.

N° 33 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Provisions pour litiges et contentieux 2008.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé d'inscrire au BP 2008 :

- un montant de 232 034 € au titre des ajustements à la hausse et des nouvelles provisions ;
- un montant de 3 583 226 €, au titre d'ajustements à la baisse et du montant des reprises.

N° 34 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Provision pour risque de non-recouvrement des titres liés aux indus RMI.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé de constituer une provision pour risques de non recouvrement des titres liés aux indus RMI à hauteur de 10 433 657 €, à inscrire au B.P. 2008.

N° 35 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Provision pour risques financiers 2008.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- de compléter la provision pour risques financiers pour l'exercice 2008, d'un montant de 864 125,34 €
- d'adopter le montant global de la provision pour risques financiers, soit 5 016 337,17 € au titre de l'année 2008.

Abstention du groupe UMP/UDF et Apparentés.

N° 37 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Rapport annuel des représentants du CG13 administrateurs de la société du Canal de Provence 2006.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A pris acte du rapport annuel des représentants du Conseil Général, administrateurs de la Société du Canal de Provence, pour l'exercice 2006.

MM. Christophe Masse et Pellissier ne prennent pas part au vote.

N° 38 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Rapport annuel des représentants du CG13 administrateurs de la SEM AGORA 2006.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A pris acte du rapport annuel du représentant du Conseil Général, administrateur de la SEM AGORA, pour l'exercice 2006.

M. Christophe Masse ne prend pas part au vote.

N° 39 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Rapport annuel des représentants du CG13 administrateurs de la SEMIDEP 2006.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A pris acte du rapport annuel des représentants du Conseil Général, administrateurs de la SEMIDEP - Ciotat, pour l'exercice 2006.

MM. Charrier, Fontaine et Christophe Masse ne prennent pas part au vote.

N° 40 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Rapport annuel des représentants du CG13 administrateurs de Treize développement 2006.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A pris acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général, administrateurs de Treize Développement pour 2006.

MM. Andréoni, Dutto, Gérard, Christophe Masse, Miron, Rouzaud ne prennent pas part au vote.

N° 41 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Demande de garantie formulée par l'Opac Sud à hauteur de 12.023.411 € représentant 100 % d'un emprunt destiné à financer des travaux d'amélioration sur accords collectifs pour différentes cités de Marseille et du Département.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'OPAC SUD à hauteur de 12.023.411 € représentant 100 % d'un emprunt que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer les travaux d'amélioration sur accords collectifs (menuiseries, volets, barreaudage ...) sur différentes cités de Marseille et du Département, selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

M. Bonat ne prend pas part au vote.

N° 42 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Demande de garantie formulée par l'Opac Sud à hauteur de 8.231.630 € représentant 100 % d'un emprunt global destiné à financer la réhabilitation de la cité « Les Flamants » à Marseille (14e).

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'OPAC Sud à hauteur de 8.231.630 € représentant 100 % du montant total de deux emprunts que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation du bâtiment 7 et du pôle de services de la Cité « Les Flamants » à Marseille (14^{ème}), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

M. Bonat ne prend pas part au vote.

N° 43 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Demande de garantie formulée par l'Opac Sud à hauteur de 2.630.700 € représentant 100 % d'un emprunt destiné à financer la 2^{ème} tranche de travaux du programme de réhabilitation « Logement décent » sur 18 cités de Marseille et du Département.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'OPAC Sud à hauteur de 2.630.700 € représentant 100 % du montant total de l'emprunt que cet organisme envisage de contracter auprès de Dexia CLF, destiné à financer la 2^{ème} tranche de travaux du programme de réhabilitation « Logement décent » sur 18 cités de Marseille et du Département, par la création de salles de bains et de chauffage, selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

M. Bonat ne prend pas part au vote.

N° 44 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Demande de garantie formulée par l'Opac Sud à hauteur de 19.535.000 € représentant 100 % d'un emprunt destiné à financer des travaux sur différentes cités de Marseille et du Département.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'OPAC Sud à hauteur de 19.535.000 € représentant 100 % du montant total de l'emprunt que cet organisme envisage de contracter auprès de Dexia CLF, destiné à financer les travaux pour la relocation ou sur accords individuels d'amélioration, grosses réparations d'investissement, sécurisation des ascenseurs sur différentes cités de Marseille et du Département, selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

M. Bonat ne prend pas part au vote.

N° 45 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Demande de garantie formulée par la S.A HLM Logirem à hauteur de 211.101,30 € représentant 45 % d'un emprunt de 469.114 € destiné à financer l'acquisition amélioration de 10 logements collectifs sociaux situés 81, rue Loubon 13003 Marseille.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Logirem à hauteur de 211.101,30 € représentant 45 % du montant total de l'emprunt, soit 469.114 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition amélioration de 10 logements collectifs sociaux situés 81 rue Loubon à Marseille (3^{ème}), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

N° 46 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Demande de garantie formulée par la S.A HLM Logirem à hauteur de 71.346,15 € représentant 45 % d'un emprunt de 158.547 € destiné à financer l'acquisition amélioration de 2 logements collectifs sociaux situés 19, rue Roger Schiaffini 13003 Marseille.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Logirem à hauteur de 71.346,15 € représentant 45 % du montant total de l'emprunt, soit 158.547 € que cet organisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition amélioration de 2 logements collectifs sociaux situés 19 rue Roger Schiaffini à Marseille (3^{ème}), selon les modalités mentionnées dans le rapport,

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie et tous les actes correspondants.

N° 36 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Fixation de l'enveloppe annuelle du montant des garanties d'emprunts à accorder au titre de l'année 2008 : 45.000.000 €.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- de fixer l'enveloppe annuelle des garanties d'emprunts pour 2008 à hauteur de 45.000.000 €.

Cette décision s'appliquera selon les modalités définies dans le rapport et la délibération n° 47 du 21 juin 1996.

- d'autoriser le Président du Conseil Général ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette délibération.

N° 26 - RAPPORTEUR : Mme ECOCHARD

OBJET : Attribution d'une indemnité de sujétions horaires.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé d'étendre aux agents qui en rempliront les conditions, le bénéfice de l'Indemnité de Sujétions Horaires (ISH), à compter du 1^{er} Janvier 2008.

La dépense correspondante a été estimée à 35.000 €

N° 47 - RAPPORTEUR : Mme ECOCHARD

OBJET : Création de 400 emplois saisonniers.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé, pour l'exercice 2008, afin de permettre aux services de fonctionner de manière satisfaisante durant les congés d'été, d'autoriser, conformément aux propositions du rapport, le recrutement de 400 emplois saisonniers à répartir sur les mois de juillet et août.

Le coût total de cette mesure s'élève pour l'année 2008 à 724 350 €.

N° 48 - RAPPORTEUR : Mme ECOCHARD

OBJET : Indemnité compensant les jours de repos travaillés en 2007.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé d'approuver la création, pour l'année 2007 exclusivement, d'une indemnité compensant les jours de repos travaillés.

Cette indemnité sera versée aux agents titulaires d'un compte Epargne Temps au 30 novembre 2007 et selon les conditions figurant dans le rapport.

Les crédits inscrits au projet de budget 2008 sont suffisants pour engager la dépense.

N° 65 - RAPPORTEUR : Mme ECOCHARD

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé, conformément aux propositions du rapport, les créations et transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du Département indiquées dans le rapport et ses annexes.

N° 62 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Budget 2008 de la délégation administration générale.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé d'approuver :

- les crédits pour l'exercice 2008 de la délégation administration générale figurant au projet de budget,
- les dotations budgétaires inscrites au projet du budget primitif 2008.

N° 63 - RAPPORTEUR : M. CHERUBINI

OBJET : Budget Primitif 2008. A approuvé les conclusions du Président du Conseil Général et du Rapporteur Général du Budget relatives au Budget Primitif 2008. Après les votes de l'Assemblée Départementale, le Budget Primitif du Département s'élève en mouvements réels à : 2 349 908 633,02 €uros

dont : 2 321 365 683,30 € pour le budget général,
et 28 542 949,72 € pour les services à comptabilité distincte.

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE : A décidé :

- de fixer le montant du produit de la fiscalité directe locale à 644.163.000€, étant entendu que le vote des taux d'imposition applicables interviendra, conformément aux textes en vigueur, lors d'une réunion budgétaire ultérieure et ce avant le 15 avril 2008,
- de maintenir inchangé les taux relatifs aux droits départementaux de publicité foncière, d'enregistrement et à la taxe départementale de publicité foncière,
- d'inscrire au budget primitif 2008 les autorisations de programme conformément à la liste annexée au rapport pour un total de 331.049.085,09 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications et des compléments d'affectations, ainsi qu'à de nouvelles affectations,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,
- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire,
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe de la collectivité, une attribution de compensation de 1.000.000 €uros (chapitre 70, rubrique 921, article 7061-2 du budget annexe) au titre de 2008 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (600.000 €) et de la santé animale (400.000 €) au chapitre 65,

rubrique 42 et 921, article 65738 du budget général,

- d'accorder au LDA une subvention d'investissement de 900.000 € (chapitre 204, rubrique 40 et 921, article 20418 au sein du budget général et chapitre 13, rubrique 921, article 1313 au sein du budget annexe) destinée à couvrir les besoins en équipement du budget annexe,

- d'accorder au budget annexe des ports une subvention d'investissement de 2 165 000 € (chapitre 204, rubrique 64, article 20416 au sein du budget général et article 1313 au sein du budget annexe) destinée à couvrir les investissements 2008.

- de modifier le projet de budget primitif par l'inscription des crédits en dépenses conformément à l'état distribué en séance et tels qu'ils sont indiqués dans l'annexe jointe au rapport.

Abstention du groupe UMP/UDF et apparentés.

* * * * *

Directeur de la Publication : Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Abonnements : DGA AG - Direction des Services Généraux - Service du courrier, des actes et de l'accueil
Hôtel du Département - 13256 MARSEILLE Cedex 20 - Téléphone : 04.91.21.32.26

